



Légende : Flux d'internés entrant **et** sortant.

Flux d'internés entrant **ou** sortant.

Regroupement des « indésirables » en compagnies spéciales.

Périphe d'A. Coucaud.

Périphe de P. Girardot.

Périphe de G. Chauviré.

Ces Indésirables , d'où viennent-ils ?

Des notes de fonctionnement des Administrations du régime fixent les différentes attributions des camps des B.A.

Ils accueillent des ressortissants des départements des Basses Alpes et des Alpes Maritimes.

Les ressortissants des Alpes maritimes sont majoritaires.

Néanmoins l'origine des internés, consignée dans les registres de l'Administration montre que d'autres départements sont concernés.

Il y a ceux du Rhône, de Savoie, de l'Ain, du Lot et Garonne et bon nombre de la région parisienne, et même du Pas de Calais.

Comment arrivent-ils ?

Une majorité d'internés sont des soldats- réputés communistes ou affiliés- non démobilisés et intégrés dans des camps de regroupement- de criblage- tels A. Coucaud, G. Chauviré ...créés en amont du CSS.

A. Coucaud, avant d'arriver à Oraison a été interné dans 5 camps.

Le dernier, La Bégude -Bras d'Asse qui regroupe 2 compagnies d'anciens militaires maintenus, soit 400 internés environ.

Et puis les « locaux » tels P. Girardot de Sisteron ou P. Puissant, R. Jouval de Peyruis...

Enfin, il faut noter les nombreuses mutations entre les camps qu'ils soient locaux ou plus lointains: Les Mées, le Chaffaut, Fort Barreaux voire l'Algérie...

Des mouvements d'internés...

MINISTÈRE de l'INTERIEUR.

Direction Générale de la Sûreté Nationale

C.S.S. d'ORAISON.

n° 340 / 40

ETAT des ENTREES et des SORTIES durant la quinzaine du 16 au 31 Décembre 1940

Noms et prénoms	Date de la mutation	Lieu d'où il vient, où il part
- SORTIES -		
THOMAS René	18 Décembre 1940	à BORDEAUX, 87, rue de la Palu
MECKER Jean	19 Décembre 1940	affecté à Sisteron.
MORELLI	-d°-	-d°-
JOUDAN Jean	-d°-	-d°-
COURBAT Louis	-d°-	-d°-
VAUCLARD	-d°-	-d°-
LOHEAC Ernest	28 Décembre 1940	à MABL-CARHAIX (Côtes du Nord)
GRANGEON François	31 Décembre 1940	Affecté à Sisteron
GIRARDOT Pierre	-d°-	-d°-
SEILER Henri	-d°-	-d°-
ANFOSSO Louis	-d°-	-d°-
SERENO Louis	-d°-	-d°-
ENTREES		
- N E A N T -		

Oraison, le 31 Décembre 1940

Le Commissaire de Police, Cat le Centre.

Destinataires :
MM. le COLONEL Cat Milre.
le PREFET des B.A.

LE COMMISSAIRE DE POLICE
97

Ci-dessus : Bordereau de mouvement à l'attention des autorités de tutelle.

Remarquer le cas de P. Girardot «le régional de l'étape,» arrêté le 11 novembre précédent et dont se débarrasse le Commandant du CSS le 31 décembre.

Il semble qu'il y ait des libérations: Ernest LOHEAC des Cotes de Nord et René THOMAS de Bordeaux.

Des camps spécialisés

CD.

PREFECTURE DES BASSES-ALPES

-:-:-:-:-

2ème Division

TABEAU DES DIVERS CENTRES DE SEJOUR SURVEILLÉS.

2ème Bureau

-:-

SISTERON .- Gens sans aveu - 15^e Région.

LE CHAFFAUT.- Indésirables civils français pour les Basses-Alpes et les Alpes-Maritimes.
Indésirables militaires pour la 15^e Région.

ORAISSON.- Indésirables civils pour les Basses-Alpes et les Alpes-Maritimes.

ARGELES.-
- Reçivent surtout des ressortissants espagnols; aux ressortissants des territoires occupés par le Reich (à l'exception des allemands et autrichiens) et d'une manière générale aux étrangers passibles internés le plus souvent en raison de leur indigence.
- Polonais non mobilisés en situation irrégulière, non dangereux pour l'ordre public.
- Nomades français expulsés d'Alsace-Lorraine
- Naturalisés depuis moins de 5 ans n'ayant pas effectivement accompli leur service militaire.
- Expulsés d'Alsace-Lorraine à l'exception de ceux ayant un membre de leur famille qui a servi sous les drapeaux français et italiens sauf cas exceptionnels.
- Naturalisés faisant l'objet d'une procédure en révision de ou en déchéance de nationalité, expulsés d'Alsace-Lorraine.
- Etrangers et apatrides démunis de ressources expulsés d'Alsace-Lorraine sauf Allemands et Autrichiens.

LE VERNET.- Etrangers de toutes nationalités devant être internés ce qui particulièrement indésirables ou dangereux.

GURS.- Ressortissants allemands et autrichiens et d'une manière générale les étrangers devant faire l'objet d'une surveillance attentive.

RIEUCROS.- Etrangers femmes dangereux pour l'ordre public.

SEPTFONDS.- Etrangers provenant des régiments de marche étrangers qui ne remplissent pas les conditions pour être libérés.

LES MILLES - Etrangers indésirables ou en surnombre en instance de Aix-en-Provence départ pour l'étranger (Expatriés).

NOTA.- SAINT-CYPRIEN et BRAM étant provisoirement désaffectés pour permettre un réaménagement complet, il y a lieu d'attendre pour en faire usage de nouvelles instructions ministérielles.